

L'Essor LÉGALES Savoie

Conformément à l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (NOR : MICE2231563A), pour 2023, les annonces font l'objet d'une tarification au caractère fixé à l'article 2 soit 0.183 € HT (sauf pour les avis de constitutions, dissolutions et clôtures de liquidation, de changement de nom patronymique, de jugements d'ouverture et de clôture des procédures collectives dont la tarification est forfaitaire).

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Modification n°1 du PLU de SAINT-MARTIN BELLEVUE (FILLIERE)

Par arrêté n° ARR-2024-29 du 26/07/2024, la Présidente de la Communauté d'agglomération dénommée «Grand Anancy» a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Martin Bellevue, Commune de Fillière.

Le projet de modification n°1 a pour objet de faire évoluer le zonage : levée du Périmètre d'Attente Globale d'Aménagement sur le secteur de Mercier centre, évolution du zonage de l'OAP de Mercier centre, évolution du zonage pour protéger une zone humide et son espace de bon fonctionnement ; de modifier des dispositions du règlement écrit : modification des règles associées à la hauteur des constructions en zone 1AUa ; de modifier des dispositions de l'OAP : intégration des évolutions relatives à la nature des équipements structurants initialement prévus sur l'OAP : lesdits équipements scolaires ont été réalisés. Les équipements structurants inscrits dans l'OAP viendront donc compléter le parc existant, renforcement des dispositions relatives à la protection des espaces naturels au sein de l'OAP en adéquation avec les modifications de zonage, adaptation du tracé de la voirie structurante et de la voirie secondaire et intégration de principes d'aménagement bioclimatiques.

Le projet de modification n°1 du PLU a fait l'objet d'un examen au cas-par-cas, sur lequel la Mission régionale d'autorité environnementale d'Auvergne-Rhône-Alpes a émis un avis conforme, joint au dossier de la procédure, confirmant l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification n°1 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations et propositions du public, du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil communautaire du Grand Anancy en vue de son approbation.

Monsieur le Président du Tribunal administratif de Grenoble a désigné Monsieur Frédéric GOULVEN en qualité de Commissaire enquêteur et Madame Françoise LARROQUE en qualité de Commissaire enquêtrice suppléante.

Pendant la durée de l'enquête publique, qui se déroulera du 26 août à 8h30 au 27 septembre 2024 à 17h00 pour 30 jours, le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations et propositions sur un registre ouvert dans les lieux suivants, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :

• **Grand Anancy** (siège de l'enquête publique) 46 avenue des Iles – BP 90270 – 74007 ANNECY CEDEX

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

• **Mairie déléguée de Saint-Martin Bellevue** :

1 route des écoles – Saint-Martin Bellevue 74370 FILLIERE

Mardi : 8h30 à 12h00, 16h00 à 19h00

Jeudi : 8h30 à 12h00, 17h00 à 19h00

Mercredi et vendredi : 8h30 à 12h00

• **Mairie de Fillière** :

300 route des Fleuries – Thorens-Glières 74570 FILLIERE

Mardi : 8h30 à 12h00, 16h00 à 19h00

Mercredi, jeudi et vendredi : 8h30 à 12h00, 15h00 à 17h00

Samedi : 9h00 à 12h00

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier peut également être consulté et téléchargé depuis le site internet du Grand Anancy (www.grandanancy.fr, menu Je participe) et sur la plateforme www.registre-dematerialise.fr/5530.

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations et les propositions sur le projet de modification n°1 du PLU de Saint-Martin Bellevue pourront être :

- consignées dans les registres d'enquête mis à disposition du public à cet effet avec le dossier d'enquête publique, dans les lieux, aux jours et heures désignés ci-dessus ;
- adressées par courrier postal à l'adresse suivante : Grand Anancy – Pour la modification n°1 du PLU de Saint-Martin Bellevue, Commissaire enquêteur 46 avenue des Iles BP 90270 – 74007 ANNECY CEDEX ;
- déposées par voie électronique dans le registre dématérialisé :

www.registre-dematerialise.fr/5530 exclusivement du lundi 26 Août à 8h30 au vendredi 27 septembre à 24h00 précises.

• adressées au Commissaire enquêteur par courriel : enquete-publique-5530@registre-dematerialise.fr exclusivement du lundi 26 Août à 8h30 au vendredi 27 septembre à 24h00 précises.

A cet effet, un poste informatique avec un accès gratuit au site internet du Grand Anancy et au registre numérique est mis à la disposition du public au Grand Anancy aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Le Commissaire enquêteur se tiendra aussi à la disposition du public, aux jours et heures suivants, en mairie de Fillière (et en mairie déléguée de Saint-Martin Bellevue) :

• **En mairie de Fillière** :

mardi 3 septembre 2024 de 16h à 19h

mercredi 11 septembre 08h30 à 12h

• **En mairie déléguée de Saint-Martin Bellevue** :

vendredi 27 septembre de 8h30 à 12h

Le Commissaire enquêteur dispose d'un délai maximal de trente jours, à compter de la date de clôture de l'enquête, pour remettre à la Présidente ou à son représentant le dossier d'enquête, avec son rapport et ses conclusions motivées sur le projet.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête, à la Préfecture de la Haute-Savoie, au siège du Grand Anancy (direction de l'Aménagement 46 avenue des Iles - BP 90270 - 74007 ANNECY CEDEX), à la mairie de Fillière (300 route des Fleuries – Thorens-Glières 74570 FILLIERE) et à la mairie déléguée de Saint-Martin Bellevue (1 Route des écoles – Saint-Martin Bellevue 74370 FILLIERE) aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle, ainsi que sur le site internet du Grand Anancy (www.grandanancy.fr, menu Je participe) et sur le registre dématérialisé (www.registre-dematerialise.fr/5530).

Madame la Présidente du Grand Anancy est responsable du projet. Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Anancy.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Anancy dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Cet avis est également publié sur le site internet du Grand Anancy (www.grandanancy.fr) et sur celui de la Commune de Fillière (www.commune-filliere.fr).

La Présidente,
Frédérique LARDET

VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

CRÉATIONS/ CONSTITUTIONS

TWO MONKEYS

Par acte ssp en date de 22/08/2024, il a été constitué une SASU
DÉNOMINATION :
TWO MONKEYS
NOM COMMERCIAL :
SIEGE SOCIAL : 5 RUE DE L'INDUSTRIE 74000 ANNECY
CAPITAL : 5000 €
OBJET SOCIAL : - Torréfaction, Vente et dégustation de cafés, vente de thés et infusions en gros et au détail
DURÉE : 99 ans
PRÉSIDENT : M. GERVOISE EMMANUEL 22 BLD COSTA DE BEAUREGARD 74600 SEYNOD
CESSION D'ACTION : LIBRE
EXERCICE DU DROIT DE VOTE : UNE ACTION EGALE UNE VOIX
CONDITIONS D'ADMISSION AUX ASSEMBLÉES : ETRE ACTIONNAIRE
Immatriculation au RCS de ANNECY



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19/07/2024, il a été constituée une société civile immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination sociale : BOBI
Forme : société civile immobilière
Capital social : 1.000,00 Euros divisé en 100 parts sociales de 10,00 Euros chacune
Siège social : COLLONGES-SOUS-SALEVE (74160), 1271 Route de la Croisette.

Objet social : La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS
Apports en numéraires : 1.000,00 Euros.
Cession de parts : agrément dans tous les cas.
Gérants : M. Antoine BIELSA demeurant à CHENEX (74520), 83 Chemin de Mappaz et M. David BOREY demeurant à COLLONGES-SOUS-SALEVE (74160), 1271 Route de la Croisette, pour une durée indéterminée.

Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
Immatriculation : RCS de THONON-LES-BAINS
Pour insertion

NOMINATION - TRANSFERT - MODIFICATION - MOUVEMENT

MY LINE POOLS SAS au capital de 1000 € Siège social : 131 Chemin de la Scierie 74320 Sévrier 900 837 550 RCS d'Anancy L'AGE du 23/07/2024 a décidé de transférer le siège social 66 Route des grands champs 74410 Saint Jorioz, à compter du 23/07/2024. Mention au RCS d'Anancy

VIE JURIDIQUE CIVILE

DIVERS

AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL Suivant acte reçu par Me Emilie MIQUET, Notaire à ANNECY (74), le 19/08/2024, M. André François MOUTHON et Mme Yvette Franca Antonie GATTELET, demeurant à ANNECY (74000) 21 Avenue du Thiou, mariés à la mairie de CESSENS (73410) le 12 septembre 1970 sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle. Opposition à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier de justice, auprès de Me Emilie MIQUET, Notaire à ANNECY, 1, rue Paul Cézanne, Pour avis et mention. Me Emilie MIQUET

SARL MANAÏA
AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL
Dénomination : MANAÏA Siège social : 28 Route de Choisy 74330 LA BALME DE SILLINGY

Numéro d'immatriculation : 984 921 189
RCS ANNECY Aux termes d'un acte reçu par Me Chloé LALLEMANT, Notaire à ANNECY, le 25 juillet 2024, en cours de publication au service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'ANNECY, déposé le 31 juillet 2024 sous le numéro de dépôt D21942 dont le numéro provisoire d'archivage est 7404P01 P12574, il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant de TROIS CENT QUINZE MILLE EUROS (315 000,00 EUR) afin de le porter de DEUX MILLE EUROS (2.000,00 EUR) à TROIS CENT DIX SEPT MILLE EUROS (317 000,00 EUR), par la création de 31.500 parts sociales nouvelles de 10,00 Euros chacune de montant nominal, numérotées de 201 à 31.700. Par suite, le capital social est ainsi composé: Ancienne mention : Le capital social a été fixé à la somme de 2.000€ divisé en 200 parts sociales de 10€ chacune de montant nominal, numérotées de 1 à 200, attribuées à Monsieur Denis GODDET et Madame Delphine GODDET née RENVOISE en proportion de leurs apports respectifs. Nouvelle mention: Le capital social est fixé à la somme de 317 000€ et dorénavant divisé en 31.700 parts de 10€ chacune, entièrement souscrites et libérées, numérotées de 1 à 31.700 attribuées à Monsieur Denis GODDET à concurrence de 15.850 parts (numérotées de 1 à 100 incluses en pleine propriété et de 201 à 15.750 en usufruit), Madame Delphine GODDET née RENVOISE à concurrence de 15.850 parts (numérotées de 101 à 200 incluses en pleine propriété et de 15.751 à 31.700 en usufruit), et Madame Sacha RENVOISE à concurrence de 31.500 parts en nue propriété numérotées de 201 à 31.700. Modification sera faite au greffe du TC d'ANNECY Pour Avis Maître Chloé LALLEMANT, Notaire



SAS «IPSO FACTO NOTAIRES»
Notaires associés
74140 DOUVAIN
& 74200 ANTHY-SUR-LEMAN
& 74500 EVIAN-LES-BAINS

MODIFICATION DES STATUTS S.C.I PRIMEROSE

Société Civile Immobilière
Au capital de : 15 244,90 Euros
Siège Social : DOUVAIN (74140)
Résidence Bellevue, Route de Thonon
RCS THONON-LES-BAINS
431 950 880

Par suite du décès de Madame Jeannine Marie-Thérèse BIGOT, survenu le 18 avril 2017 à CONTAMINE-SUR-ARVE (74130), et du décès de Monsieur Bernard Charles Auguste BADURAUX, son époux, survenu le 19 décembre 2021 à EPAGNY METZ-TESSY (74330), en leur vivant tous deux co-gérants de la SCI PRIMEROSE, Monsieur Christophe BADURAUX, s'est retrouvé seul associé de ladite société. Suivant acte reçu par Maître Laetitia MOREL, Notaire à ANTHY-SUR-LEMAN, en date du 4 septembre 2023, Monsieur Christophe BADURAUX, seul associé de la société, a effectué une donation-partage de parts sociales à ses deux enfants et suivant délibération de tous les associés de la société en date du même jour, Monsieur Christophe BADURAUX, a été nommé à l'unanimité seul gérant de la société pour une durée illimitée. Les pièces sont déposées au greffe du Tribunal de Commerce de THONON-LES-BAINS.

Les oppositions doivent être notifiées chez Maître Laetitia MOREL, Notaire à ANTHY-SUR-LEMAN.
Pour avis,
P/o Maître Laetitia MOREL

L'emploi dans votre journal



E

ABONNEMENTS

99€

→ Par chèque
Pour 1 an

7.40€

→ Par prélèvement
Mensuel* (joindre un RIB)
*Sans engagement

152€

→ Par chèque
Pour 2 ans

Accès au journal
numérique
INCLUS

Scannez et abonnez-vous en ligne

Ou remplissez ce bulletin à retourner dans une enveloppe

SANS L'AFFRANCHIR À : LE MESSAGER

Libre réponse 87271 - 59049 LILLE Cedex

Oui, je m'abonne à L'ESSOR SAVOYARD

ÉDITION DE HAUTE-SAVOIE

Nom _____

Prénom _____

Adresse complète _____

Code postal _____

Commune _____

Tél. _____

E-mail _____

Date _____

Signature _____

Une question ?
Appelez-nous au 03 66 890 100
Appel non surtaxé



Publiez

- Vos formalités
- Vos marchés publics
- Vos enquêtes publiques
- Vos ventes aux enchères



ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

LDLlegales74@ebra.fr

LE DAUPHINÉ
libéré

Le Journal d'Annonces
Légales de référence

Tarif de référence stipulé
dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022
soit 0,183 € ht le caractère.

Les annonceurs sont informés que, conformément
au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les
annonces légales portant sur les sociétés et fonds de
commerce concernés et publiées dans les journaux
d'annonces légales, sont obligatoirement mises en
ligne dans une base de données numérique centrale.
www.actulegales.fr

AVIS

Enquêtes publiques

COMMUNE DE BURDIGNIN

Enquête publique sur le projet de recensement des chemins ruraux

Par arrêté n°2024-23, du 04 juillet 2024, le maire de BURDIGNIN a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de recensement des chemins ruraux sur la commune de Burdignin. A cet effet, M. Laurent Vigouroux a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du **09 septembre 2024 (8h30) au 28 septembre 2024 (11h00)** aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie le mardi 10 septembre 2024 de 17h00 à 19h00 et le samedi 28 septembre 2024 de 9h00 à 11h00. Les observations peuvent également être transmises par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Burdignin ou par mail à l'adresse suivante : enquete-publique@burdignin.fr

Cet avis est affiché sur les panneaux d'affichage de la commune et peut être consulté sur le site internet de la commune <https://www.burdignin.fr>

423092500



GRAND ANANCY AGGLOMERATION

Avis d'enquête publique Modification n°1 du PLU de Saint-Martin-Bellevue (Fillière)

Par arrêté n° ARR-2024-29 du 26/07/2024, la Présidente de la Communauté d'agglomération dénommée « Grand Anancy » a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Martin Bellevue, commune de Fillière.

Le projet de modification n°1 a pour objet de faire évoluer le **zonage** : levée du Périmètre d'Attente Globale d'Aménagement sur le secteur de Mercier centre, évolution du zonage de l'OAP de Mercier centre, évolution du zonage pour protéger une zone humide et son espace de bon fonctionnement ; de modifier des dispositions du règlement écrit : modification des règles associées à la hauteur des constructions en zone 1AUa ; de modifier des dispositions de l'OAP : intégration des évolutions relatives à la nature des équipements structurants initialement prévus sur l'OAP : lesdits équipements scolaires ont été réalisés. Les équipements structurants inscrits dans l'OAP viendront donc compléter le parc existant, renforcement des dispositions relatives à la protection des espaces naturels au sein de l'OAP en adéquation avec les modifications de zonage, adaptation du tracé de la voirie structurante et de la voirie secondaire et intégration de principes d'aménagement bioclimatiques.

Le projet de modification n°1 du PLU a fait l'objet d'un examen au cas-par-cas, sur lequel la Mission régionale d'autorité environnementale d'Auvergne-Rhône-Alpes a émis un avis conforme, joint au dossier de la procédure, confirmant l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification n°1 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations et propositions du public, du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil communautaire du Grand Anancy en vue de son approbation.

Monsieur le Président du Tribunal administratif de Grenoble a désigné Monsieur Frédéric GOULVEN en qualité de Commissaire enquêteur et Madame Françoise LARROQUE en qualité de Commissaire enquêtrice suppléante.

Pendant la durée de l'enquête publique, qui se déroulera du 26 août à 8h30 au 27 septembre 2024 à 17h00 pour 30 jours, le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations et propositions sur un registre ouvert dans les lieux suivants, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :

Grand Anancy (siège de l'enquête publique) - 46 avenue des Iles BP 90270 - 74007 ANNECY CEDEX
Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,
Mairie déléguée de Saint-Martin-Bellevue :
1 route des Ecoles - Saint-Martin-Bellevue - 74370 FILLIERE
- Mardi : 8h30 à 12h00, 16h00 à 19h00
- Jeudi : 8h30 à 12h00, 17h00 à 19h00
- Mercredi et vendredi : 8h30 à 12h00

Mairie de Fillière :
300 route des Fleuries - Thorens-Glières - 74570 FILLIERE
- Mardi : 8h30 à 12h00, 16h00 à 19h00
- Mercredi, jeudi et vendredi : 8h30 à 12h00, 15h00 à 17h00
- Samedi : 9h00 à 12h00

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier peut également être consulté et téléchargé depuis le site internet du Grand Anancy (www.grandannecy.fr, menu Je participe) et sur la plateforme www.registre-dematerialise.fr/5530.

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations et les propositions sur le projet de modification n°1 du PLU de Saint-Martin Bellevue pourront être :

- consignées dans les registres d'enquête mis à disposition du public à cet effet avec le dossier d'enquête publique, dans les

lieux, aux jours et heures désignés ci-dessus ;

- adressées par courrier postal à l'adresse suivante : Grand Anancy - Pour la modification n°1 du PLU de Saint-Martin Bellevue, Commissaire enquêteur - 46 avenue des Iles - BP 90270 - 74007 ANNECY CEDEX ;

- déposées par voie électronique dans le registre dématérialisé : www.registre-dematerialise.fr/5530 exclusivement du lundi 26 août à 8h30 au vendredi 27 septembre à 24h00 précises.

- adressées au Commissaire enquêteur par courriel : enquete-publique-5530@registre-dematerialise.fr exclusivement du lundi 26 Août à 8h30 au vendredi 27 septembre à 24h00 précises.

A cet effet, un poste informatique avec un accès gratuit au site internet du Grand Anancy et au registre numérique est mis à la disposition du public au Grand Anancy aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Le Commissaire enquêteur se tiendra aussi à la disposition du public, aux jours et heures suivants, en mairie de Fillière (et en mairie déléguée de Saint-Martin Bellevue) :

En mairie de Fillière :

- mardi 3 septembre 2024 de 16h à 19h

- mercredi 11 septembre 08h30 à 12h

En mairie déléguée de Saint-Martin Bellevue :

vendredi 27 septembre de 8h30 à 12h

Le Commissaire enquêteur dispose d'un délai maximal de trente jours, à compter de la date de clôture de l'enquête, pour remettre à la Présidente ou à son représentant le dossier d'enquête, avec son rapport et ses conclusions motivées sur le projet.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête, à la Préfecture de la Haute-Savoie, au siège du Grand Anancy (direction de l'Aménagement - 46 avenue des Iles - BP 90270 - 74007 ANNECY CEDEX), à la mairie de Fillière (300 route des Fleuries - Thorens-Glières - 74570 FILLIERE) et à la mairie déléguée de Saint-Martin Bellevue (1 route des Ecoles - Saint-Martin Bellevue - 74370 FILLIERE) aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle, ainsi que sur le site internet du Grand Anancy (www.grandannecy.fr, menu Je participe) et sur le registre dématérialisé (www.registre-dematerialise.fr/5530).

Madame la Présidente du Grand Anancy est responsable du projet. Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Anancy.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Anancy dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Cet avis est également publié sur le site internet du Grand Anancy (www.grandannecy.fr) et sur celui de la Commune de Fillière (www.commune-filliere.fr).

La Présidente, Frédérique LARDET

423231700

Plan local d'urbanisme



GRAND ANANCY AGGLOMERATION

Approbation de la modification n°2 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) du Pays d'Alby (Haute-Savoie)

Par délibération du Conseil communautaire du Grand Anancy n° DEL-2024-165 du 04/07/2024, la modification n°2 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) du Pays d'Alby a été approuvée.

Cette délibération peut être consultée au siège du Grand Anancy et en mairie d'Alby-sur-Chéran, Allèves, Chainaz-les-Frasses, Chapeiry, Cusy, Gruffy, Héry-sur-Alby, Mûres, Saint-Félix, Saint-Sylvestre et Viuz-la-Chiesaz, où elle fait l'objet d'un affichage durant 1 mois, et sur le site internet du Grand Anancy (www.grandannecy.fr).

Le dossier d'approbation du PLU est tenu à la disposition du public :

- en mairie d'Alby-sur-Chéran, Allèves, Chainaz-les-Frasses, Chapeiry, Cusy, Gruffy, Héry-sur-Alby, Mûres, Saint-Félix, Saint-Sylvestre et Viuz-la-Chiesaz, aux jours et heures d'ouverture habituels,
- au siège du Grand Anancy, 46, avenue des Iles à Anancy 74000, à la direction de l'Aménagement, aux jours et heures d'ouverture habituels,
- en ligne, sur le site internet du Grand Anancy : www.grandannecy.fr

423365400



Marchés publics

Agir en proximité pour les acheteurs publics et privés

Publication des procédures
Plateforme de dématérialisation

Votre contact :
Novia TRUCHOT 06 07 01 96 35



ledauphine.marchespublics-eurolegales.com